

Motion intersyndicale présentée par les élus de la FSU, SGEN-CFDT, SNFOLC, du SNALC et de l'UNSA au CSA-SD « Préparation de rentrée » du lundi 29 janvier 2024

Les organisations FSU, SGEN-CFDT, SNFOLC SNALC et UNSA **dénoncent les dotations insuffisantes allouées aux établissements des Yvelines.**

les conditions de préparation de rentrée et l'insuffisance des dotations dans le département des Yvelines.

Alors que tout indique que l'école publique est à bout de souffle, après plusieurs années de baisse des moyens et de suppressions postes depuis l'élection d'Emmanuel Macron, la rentrée 2024 se prépare à moyens constants, avec 515 heures de plus pour les collèges et lycées et une augmentation des effectifs par classe de près de 900 élèves.

Si des rares créations d'emploi sont annoncées, elles ne permettront pas d'améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage des élèves, considérablement dégradées. Les effectifs par classe, en explosion ces dernières années, atteignent, fréquemment, 29 à 30 élèves, en collège et 35 en lycée, voire les dépassent. C'est bien davantage de moyens qu'il faudrait mettre en œuvre pour abaisser significativement les seuils déclencheurs d'ouvertures de divisions.

En collège, la mise en place des groupes de niveaux se ferait en supprimant une heure de cours en sixième, mais empièterait aussi sur les marges IPS, et vraisemblablement sur la marge d'autonomie de 3 heures. Qui peut croire, en effet, qu'il sera possible de faire réussir les élèves en réunissant les 15 % de ceux qui sont le plus en difficulté plus fragiles les 15 % les plus en difficulté dans le même groupe allégé à 16, et uniquement dans deux disciplines, et en ne proposant finançant aucun cours à effectif réduit pour tous les autres au motif qu'ils se trouveraient dans un groupe homogène ? Quel que soit leur niveau, les élèves acquièrent les savoirs par le travail sur les méthodes et les pratiques, qui nécessitent des effectifs allégés pour tous et dans toutes les disciplines.

De plus la Direction Académique ne respecte pas le cadre réglementaire en vigueur en ne finançant pas les 3 heures de marge d'autonomie pour les classes de SEPGA comme le prévoient pourtant les grilles horaires, et en ne dotant les classes de sixième que de 25 heures au lieu de 26h alors que les textes officiels ne sont pas encore parus.

A l'exception d'une vingtaine de lycées qui bénéficieront de nouveau d'une marge en fonction de l'IPS, plus aucune marge n'est allouée à plus de la moitié des lycées du département, réduisant à peu de chagrin les possibilité de 'choix' effectués dans le cadre de l'autonomie de l'établissement.

Plus encore que les années précédentes, l'insuffisance **des dotations** conduira les équipes, en collège comme en lycée, à sacrifier des groupes à effectifs réduits, des dispositifs, ou à réduire leur offre de formation, faute de pouvoir financer tout ce dont leurs élèves auraient besoin.

Les élus des personnels dénoncent par ailleurs le déni de démocratie engendré par des calendriers intenable à tous les niveaux.

Dans les EPLE, les chefs d'établissements et les équipes devront se plier à un calendrier

infernale qui impose de tenir toutes les réunions (Conseil pédagogique, Commission Permanente, un voire deux CA), en à peine deux semaines empêchant un dialogue entre les équipes.

Enfin, pour la deuxième année consécutive, il va être demandé aux Conseils d'Administration de se prononcer sur des mesures alors qu'aucun texte officiel n'est encore paru, sur la réforme du collège, mais aussi les nouvelles grilles de lycée professionnel et de certains BTS.

^[L T L]_[SEP SEP] Nous rappelons qu'en l'absence de nouveau texte réglementaire, les Conseils d'Administration sont décisionnaires sur "L'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves" conformément à l'article R 421-2 du Code de l'Éducation. ^[L]_[SEP] Nous appelons les établissements à ne pas voter des TRMD proposant une répartition des moyens non conformes aux textes réglementaires existants. ^[L T L]_[SEP SEP]

Pour toutes ces raisons, nous nous prononcerons contre la proposition de répartition des moyens entre les établissements des Yvelines présentée par la Direction Académique.

Nous demandons que tous les moyens nécessaires soient alloués pour créer des divisions, alléger les effectifs par classe, financer des groupes à effectifs réduits, des options. Il faut donner aux établissements les moyens de faire réussir tous les élèves au sein de l'école publique.

Nous soutiendrons toutes les revendications des établissements ainsi que leurs demandes d'audience.